RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 15830436-4B6F-8B40-80E3-E5AE87639E3D

AB2M
Société à responsabilité limitée au capital de 8.211 euros
Siège Social : 1195 chemin des Cruyes – 13090 Aix-en-Provence
798 099 370 RCS Aix-en-Provence
(la « **Société** »)

EXTRAIT DE L'ACTE SOUS SEING PRIVE
CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 7 OCTOBRE 2026

[…]

DEUXIÈME DÉCISION
Réalisation de l'augmentation de capital

Les Associés, après avoir pris connaissance de la Décision d'Augmentation de Capital,

constatent que, préalablement à la présente décision, le Gérant a arrêté, en date de ce jour, aux termes de l'Arrêté de Compte, le montant de la créance certaine, liquide et exigible détenue par Monsieur Antoine Pimor à l'encontre de la Société, laquelle est au moins égale au prix de souscription des parts sociales nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital,

constatent que, conformément au Bulletin de Souscription, Monsieur Antoine Pimor a souscrit à la totalité des 411 parts sociales nouvelles émises dans le cadre de la présente augmentation de capital, sa souscription étant intégralement libérée par voie de compensation avec une créance certaine, liquide et exigible qu'il détient sur la Société **[…]**,

En conséquence, les Associés,

décident de constater que l'augmentation du capital social d'un montant nominal de 411 euros est définitivement et régulièrement réalisée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

TROISIÈME DÉCISION
Refonte des statuts de la Société

Les Associés,

connaissance prise de l'adoption des décisions précédentes et du projet de statuts refondus figurant en **Annexe** des présentes,

décident d'adopter, article par article puis dans leur ensemble, les statuts refondus de la Société, lesquels intègrent notamment les modifications résultant de l'augmentation de capital décidée et réalisée aux termes des décisions précédentes ;

Les statuts refondus ainsi adoptés se substituent intégralement, à compter de ce jour, aux statuts antérieurement en vigueur de la Société.

Les Associés donnent tous pouvoirs au Gérant de la Société, avec faculté de subdélégation, à l'effet de certifier conformes les statuts refondus et d'accomplir toutes formalités légales,

Docusign Envelope ID: 15830436-4B6F-8B40-80E3-E5AE87639E3D

réglementaires et administratives consécutives à leur adoption, y compris auprès du greffe du tribunal de commerce compétent.

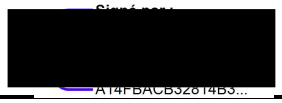
Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

QUATRIÈME DÉCISION
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent acte pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.

Certifié conforme à l'original



Le Gérant
Monsieur Marc PIMOR